

FOIRE AUX QUESTIONS



-Q: Je souhaite prendre une carte liberté balnéo et une carte liberté cours en salle, ai-je droit à une réduction?
Si oui de combien?

-R: Comme indiqué sur le dossier d'inscription (rubrique tarifs), un abattement de 15% s'applique sur les séances en salle. La personne doit avant tout souscrire à une carte liberté balnéo pour pouvoir profiter de cette réduction.



-Q: Suis-je obligé de fournir un certificat médical?

-R: Pour une personne en affection de longue durée ou ayant un problème de santé quelconque, il est obligatoire de faire un certificat médical par le médecin traitant. Ce dernier sera valable un an. Sinon, le QS sport fourni dans le livret d'inscription suffit.



-Q: Dans les offres "remises", de combien est la réduction pour un couple, un groupe, une famille?

-R: La remise est de 5% pour le premier membre de la famille puis de 10% de réduction pour les autres membres de la famille (par famille on entend parents, enfants).



FOIRE AUX QUESTIONS



Q: Je souhaite faire une séance d'essai de Marche Nordique, est-elle payante?

-R: Oui afin de respecter les règles du club qui s'imposent à tous les nouveaux adhérents, la sortie est payante et coûte 5€. Cette somme sera déductible si engagement de la personne sur le trimestre ou l'année.



-Q: Je fais partie du personnel hospitalier du Sud Charente, ai-je droit à une réduction?

-R: Oui, pour la saison 2025-2026, une réduction de 20% seulement pour les séances aquatiques.



-Q : Les séances à l'unité ont-elles disparu définitivement ? Si je souhaite venir avec mes enfants de manière occasionnelle pendant les vacances scolaires, que dois-je faire ?

-R: Le système de réduction pour la famille s'applique normalement même sur les séances à l'unité.



FOIRE AUX QUESTIONS



-Q: Je n'ai pas de problème particulier, j'ai pris un abonnement, puis-je aller pratiquer mes séances sur tous vos sites?

-R: Oui, sur des cours adaptés à votre condition physique



Q : Je ne fais pas partie du dispositif PEPS. Est-il possible que je participe à des séances PEPS ou PASSERELLE si les horaires correspondent mieux à mon emploi du temps ?

-R: Oui pour les créneaux PEPS (déclic et Elan). Non pour les créneaux PASSERELLE. Seules les personnes orientées PASSERELLE peuvent être admises sur ces cours.



Q : J'ai souscrit à un abonnement, mais un problème de santé majeur survient dans l'année et m'empêche de continuer. Est-ce que mon abonnement est perdu ?

-R: Selon la raison et sur preuve médicale, l'abonnement pourra être transféré à une tierce personne, chaque cas sera étudié par le coordinateur de la Maison Sport Santé.



FOIRE AUX QUESTIONS



Q : J'ai souscrit à un abonnement pour, par exemple, un cours actif. Cependant, si je ne l'apprécie plus au cours de l'année, puis-je changer de niveau ?

-R: Oui, après en avoir parlé avec les coordinateurs des Maisons Sport Santé.



Q : J'ai souscrit à un abonnement, mais vous fermez des créneaux, et les autres ne s'alignent pas avec mon emploi du temps. Est-ce que je peux être remboursé ?

-R: Étude au cas par cas par le conseil d'administration de l'association.



-Q: Je viens sur prescription médicale, suis-je obligé d'aller sur les créneaux PEPS?

-R: Oui



FOIRE AUX QUESTIONS



-Q: J'ai une ordonnance du médecin pour pratiquer du sport adapté, que dois-je faire?

-R: Prendre un rdv auprès de la maison sport santé pour faire un premier bilan et vous orienter sur les séances adaptées à votre profil.



-Q: Je n'ai pas de prescription médicale, mais je souhaite faire un bilan pour connaître ma condition physique .

-R: Prendre rdv pour un bilan dans une des deux maisons sport santé, celui-ci vous sera facturé. Nos tarifs bilans sont à consulter sur notre site internet dans rubrique "bilans physiques"



-Q:-J'ai pris un abonnement, je déménage en cours d'année, sera t-il remboursé??

R: Non, comme indiqué sur le règlement intérieur, tout abonnement débuté doit-être réglé dans sa totalité jusqu'à échéance de ce dernier.



FOIRE AUX QUESTIONS



-Q: Je souhaite pratiquer plusieurs activités, dois-je prendre plusieurs licences?

R: Non, une seule licence est valable pour l'ensemble de nos activités .



Q : J'ai souscrit à un abonnement, mais je vais être absent quelques jours en dehors des congés de l'association. Puis-je reporter mes séances ?

-R: Oui, il sera possible à l'adhérent de reporter ses séances à une date ultérieure sur un cours non complet et de même niveau. Ce report ne pourra excéder la date limite de validité de l'abonnement.



-Q:-Puis-je partager un abonnement motivé ou conquérant avec mon conjoint?

R: Oui, à condition de prendre 2 licences.



FOIRE AUX QUESTIONS



Q: Les activités de Sport Santé Charente sont-elles exclusivement réservées aux personnes ayant des problèmes de santé ?



-R: Non bien au contraire, elle propose une offre complète pour tout public, qu'il soit sédentaire, sportif, porteur de pathologie chronique ou en situation d'handicap.



Q - J'aimerais participer à une séance d'essai, comment cela fonctionne-t-il ?

-R: Prendre contact par téléphone avec le coordinateur de la Maison Sport Santé qui se chargera de vous inscrire sur un créneau.



-Q: Puis-je venir aux cours sans être inscrit ?

-R: Non, après adhésion obligatoire à notre association, il vous faut vous inscrire au préalable soit sur notre site de réservation en ligne soit auprès de notre encadrant. Le nombre de participants aux cours est limité.



FOIRE AUX QUESTIONS



-Q: En marche nordique, y a-t-il des groupes de niveaux?

-R: Oui, il existe 3 parcours adaptés à différents niveaux:
-un groupe santé: parcours de 4 à 5 km à 4km/h
-un groupe intermédiaire: parcours de 7 à 9 km à 5,5km/h
-un groupe sportif: parcours de 9 à 12 km à 6,5km/h



-Q: A la marche nordique, y a-t-il un groupe santé le jeudi et le samedi?

-R: Oui, il y a un groupe santé à chaque sortie hebdomadaire



-Q: Je n'ai pas de bâtons de marche nordique pour débiter.

R: Aucun problème, l'association peut vous en prêter pour vos débuts, vous conseiller et même vous aider à en commander via sa boutique.



FOIRE AUX QUESTIONS



-Q: Faut-il un équipement spécial pour la pratique des activités?

-R: Pour les cours en salle, une tenue de sport confortable, des chaussures de sport propres, un tapis de sol, une serviette ainsi qu'une bouteille d'eau sont recommandés.

Pour les cours de Balnéo, un bonnet de bain, une serviette de bain, un maillot de bain et une bouteille d'eau sont demandés.

-Pour la marche nordique, des bâtons de marche nordique ainsi que de bonnes chaussures de marche et des vêtements adaptés à la marche et à la météo et de l'eau .



-Q: J'ai réservé mon cours, est-ce qu'une personne de mon entourage peut m'accompagner pour y assister?

-R: Non, l'accès aux cours et aux équipements est exclusivement réservé aux adhérents. Il existe des séances d'essai, se renseigner auprès des encadrants.



-Q: Les sorties "événements" sont-elles uniquement réservées aux adhérents de la marche nordique?



-R: Non, tous nos adhérents sont invités à participer aux événements.